



Offre d'achat valeur légale

Par vm02

Bonjour,

D'un point de vue légale, une offre d'achat écrite acceptée par le vendeur. Engage t'elle le vendeur à vendre son bien ?
Si il change d'avis ou demande plus d'argent que ce qui est convenu sur l'offre signée , l'acquéreur à t'il un recours ou des droits ?

Merci

Par janus2

Bonjour,

Oui, une offre d'achat contresignée par le vendeur l'engage, à condition que cette offre soit correctement rédigée et comporte les mentions obligatoires :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2753]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2753[/url]